



**Projet agrivoltaïque de
Vernusse – Comité projet du 6
octobre 2025**
Compte rendu du comité de projet

6 octobre 2025

Communes de VERNUSSE (03)



Sommaire

1. PRÉAMBULE.....	3
2. DÉROULE DE LA PRÉSENTATION ET QUESTIONS DES ÉLUS.....	5
ANNEXE 1 : EXEMPLE D'INVITATION	8

1. Préambule

A. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

D'après le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, le comité de projet assure "une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables." En d'autres termes, il s'agit d'un nouvel outil permettant d'assurer une bonne information d'un projet d'énergie renouvelable par ses parties prenantes.

- Tous les projets éoliens en régime d'autorisation environnementale sont concernés ;
- Les installations solaires photovoltaïques et thermiques d'une puissance supérieure à 2,5 MWC, sont concernées. Les projets agrivoltaïques sont également concernés.

B. OBJECTIFS DU COMITÉ DE PROJET

Le décret propose de créer un espace de débat entre le porteur de projet et les représentants locaux pour aborder les conditions d'intégration et la faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable sur le territoire concerné. Cela permettrait de renforcer la concertation amont sur les principaux projets d'énergies renouvelables situés en dehors des futures zones d'accélération (ZAs).

Lors de la présentation du lundi 6 octobre à 14h30 à la mairie de Vernusse, ENGIE Green et M. Éric TOURRET, agriculteur, ont présenté les principales caractéristiques du projet agrivoltaïque en cours de développement. La réunion a permis d'ouvrir un espace de dialogue entre le porteur de projet et les élus des collectivités, ainsi que répondre aux différentes interrogations. ENGIE Green était représentée par Olivier MILLION, chef de projets EnR et Antoine AUVRAY, référent agrivoltaïsme.

Le présent document a pour but de présenter le déroulement du comité avec les questions des élus et réponses apportées par ENGIE Green. En annexe est fournie la présentation du comité de projet qui résume l'ensemble des éléments abordés lors de la réunion.

Cette présentation contient :

- Introduction sur les comités de projet
- Présentation d'ENGIE Green et son implantation en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Localisation du projet et intérêts du projet
- Synthèse des états initiaux des études
- Présentation des impacts et mesures
- Option de raccordement
- Retombées économiques pour les collectivités

C. CONVOCATIONS ENVOYÉES

ENGIE Green s'est chargée d'envoyer les invitations en lettre recommandée avec accusé de réception aux représentants de la commune d'implantation du projet (Vernusse), aux représentants des communes limitrophes à Vernusse et aux représentants de la communauté d'agglomération de Commeny Montmarault Nérès Communauté (CMNC).

En annexe est fourni un modèle de convocation envoyée aux membres de droit.

La liste des participants au comité de projet :

Prénom NOM	Fonction
Olivier MILLION	Chef de projet développement ENGIE Green
Antoine AUVRAY	Référent agrivoltaïsme ENGIE Green
Éric TOURRET	Agriculteur porteur du projet
François LE MOUCHEUX	Maire de Vernusse
Josiane HENRY	Maire de Chiriat L'Eglise
Daniel TABUTIN	Maire de Blomard
André BERTHON	Maire de Target
Michèle DUFFAULT	Membre de la commission aménagement du territoire CMNC

2. Déroulé de la présentation et questions des élus

A. PRÉSENTATION ENGIE GREEN ET OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES DE LA RÉGION

Olivier MILLION rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'insère le comité de projet et les objectifs associés. Sont également présentés les données chiffrées des objectifs énergétiques de la région.

Une présentation succincte de la présence d'ENGIE Green sur le territoire de la région est faite. M. MILLION présente le nombre de parcs, leurs localisations et l'emplacement des agences.

Pas de questions sur le sujet

B. PRÉSENTATION DU PROJET

La définition réglementaire et les attendus d'un projet agrivoltaïque sont rappelés par Antoine AUVRAY, ainsi que certains éléments sur l'agrivoltaïsme chez ENGIE Green, dont le travail réalisé sur le démonstrateur en élevage bovins sur la commune de Laqueuille (63).

Éric TOURRET présente son exploitation actuelle : il travaille sur 70 ha de prairies permanentes, avec une production principale en ovins, et fait en parallèle de la vente de foin (il a des clients réguliers pour le foin). Il a par le passé fait de la cuniculture (élevage de lapins) ainsi que de l'élevage de bovins, qui ont tous deux été arrêtés. Il mentionne que les années sont de plus en plus sèches, ce qui se voit d'autant plus que son exploitation se situe sur des terrains peu portants (sols granitiques). C'est lui qui a fait appel à ENGIE Green dans le cadre de sa réflexion sur la mise en place d'un projet agrivoltaïque. En effet, ses animaux sont presque exclusivement en plein air (8 jours en bergerie seulement) et les structures présenteraient un intérêt pour les abriter quand le temps ne s'y prête pas. Cela permet aussi de mieux répartir les animaux sur la parcelle et ainsi de limiter la propagation des parasites. De plus, les clôtures associées au projet permettraient de limiter la prédation (loups et lynx, les ovins sont les premiers touchés). Pour lui le projet s'accorde avec l'activité agricole car il laisse la possibilité de faire des foins dans les pacages.

Il souhaite augmenter la taille de son cheptel jusqu'à 380/400 bêtes et diminuer la vente de foin. L'enjeu est de pouvoir transmettre son exploitation à son fils dans les meilleures conditions.

Antoine AUVRAY précise le montage contractuel tripartite qui sera mis en place entre ENGIE Green, le propriétaire (Éric TOURRET) et l'exploitant (Éric TOURRET et prochainement son fils) afin de garantir le maintien du bail rural entre propriétaire et exploitant.

Question de Mme DUFFAULT : Sera-t-il possible de mettre des bovins ?

Réponse apportée par Éric TOURRET :

La structure est faite pour accueillir des ovins dessous. Il ne souhaite pas mettre de bovins à l'avenir car son fils et lui préfèrent les ovins et le terrain n'est pas adapté aux bovins (dégradation plus rapide avec les bovins, cela s'est vu par le passé quand il en avait sur l'exploitation).

Questions de M. TABUTIN : Sur votre démonstrateur en panneaux verticaux, y-a-t'il des dépôts de poussière sur les panneaux et qu'en est-il des projections dessus lors de passages d'engins ?

Réponse apportée par Antoine AUVRAY :

Il peut y avoir de la poussière sur les panneaux effectivement, mais comme ils sont à la verticale, celle-ci accroche moins et les premiers retours d'expérience que nous pouvons avoir (de notre site et dans d'autres pays) montre que l'encrassement est limité et la production électrique peu impactée. De plus, le bas des panneaux se situe entre 0,8 et 1m, ce qui peut limiter en partie les impacts des projections d'engins, mais des réflexions sont en cours pour travailler sur ce sujet et réduire au maximum les conséquences.

C. AVANCEMENT DES ÉTUDES

Olivier MILLION présente les enjeux écologiques identifiés sur le site d'implantation, dont l'évitement d'enjeux forts suite à l'analyse faite par les bureaux d'étude. Il rappelle également les conditions de la séquence Éviter/Réduire/Compenser (ERC). Sont par la suite présentés les enjeux paysagers. Avec la mise en place des haies comme mesure de réduction envisagée, les élus confirment que la vue sur le projet depuis le bourg sera limitée.

Pas de questions sur le sujet

D. URBANISME

Olivier MILLION présente la partie urbanisme, dont les aspects liés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté récemment sur le territoire de la communauté de communes. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquait sur la commune de Vernusse, jusqu'à l'approbation du PLUi en octobre 2024. Le projet était sur une zone plus importante à l'origine, dont dans des zones identifiées en zonage N dans le nouveau document d'urbanisme. Le projet a alors été retravaillé pour entrer uniquement dans les zones identifiées au zonage A et éviter les zones N.

Olivier MILLION donne l'analyse faite par Engie Green du PLUi, d'après l'article L111-27 du code de l'urbanisme, « Sont considérés comme nécessaires à l'exploitations agricole, pour l'application des articles L.111-4, L.151-11 et L.161-4 du présent code, les installations agrivoltaïques au sens de l'article L.314-36 du code de l'énergie. » Le projet de M. Éric TOURET est considéré comme agrivoltaïque et le PLUi affiche en zone A que sont autorisées dans cette zone toute nouvelle construction liée à l'exploitation agricole et qui doit « être nécessaire au fonctionnement de l'exploitation » (page 117 du règlement écrit du PLUi). Il existe une zone APv qui correspond à des espaces dédiés à l'agrivoltaïsme d'après le document, et qui concerne uniquement les projets photovoltaïques sur espace agricole identifiés sur le territoire de la communauté de communes avant 2021.

Pas de questions mais un débat sur le PLUi en cours sujet à interprétation

E. IMPLANTATION DES MODULES ET RACCORDEMENT

Olivier MILLION mentionne la conservation des corridors au sein du projet, notamment sur toute la longueur au centre de la partie nord, sur une largeur d'environ 25/30m.

Le raccordement des projets d'énergies renouvelables est géré par ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution. Actuellement le raccordement du projet de Vernusse est prévu sur le poste source de BELLENAVES, dans l'attente du nouveau poste SUD ALLIER.

Pas de questions sur le sujet mais une remarque de M Berthon

Monsieur BERTHON, maire de Target, fait remarquer que le poste source SUD ALLIER est prévu sur sa commune, et discute avec ENEDIS pour l'emplacement. Il précise que le poste ne sera pas actif avant 2030, ce qui pourrait correspondre avec le calendrier du projet.

F. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Olivier MILLION donne les estimations des retombées économiques pour le territoire, avec la part pour la commune, le département et la communauté de communes.

Remarque de Mme DUFFAULT : le chiffre est moins élevé que lors de la présentation faite en juin 2025

Réponse apportée par ENGIE Green :

En effet suite au pôle ENR, le projet a été réajusté en prenant en compte les remarques faites. La puissance a été revue à la baisse, ce qui entraîne mécaniquement une baisse des retombées (qui sont directement liées à la puissance du projet).

Une remarque a été ajoutée sur le fait que le montant dédié à la communauté de communes devrait être réparti entre les communes voisines de Vernusse de la CMNC

Réponse apportée par ENGIE Green :

La CMNC peut, si elle le souhaite, allouer son montant aux communes de la CMNC voisines du projet, c'est la seule à pouvoir arbitrer sur le sujet.

Les participants n'ont pas d'autres questions et le comité de projet prend fin d'un commun accord à 16h30.

Annexe 1 : Exemple d'invitation

Contact projet :
Olivier Million
olivier.million@engie.com
+33 667327802

Mairie de Blomard
Le bourg
03390 Blomard

Lyon, 16/09/2025

Monsieur le Maire Daniel TABUTIN,

ENGIE Green étudie actuellement le développement d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la communes de Vernusse.

A ce titre, en respect des dispositions prévues par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, nous allons prochainement organiser la tenue **d'un Comité de Projet**. Pour rappel, cette loi vise à répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale des énergies renouvelables d'une part, et de leur accélération d'autre part. Les Comités de projets ont pour objectif d'ouvrir un espace de dialogue entre les différentes parties prenantes concernées autour du projet d'énergie renouvelable en cours de définition.

En tant que Maire de la commune de Blomard, vous avez été identifié pour participer à la tenue du comité de projet de Vernusse. Il aura lieu :

Le 6 octobre 2025 de 14h30 à 16h30

A la marie de Vernusse

Le bourg 1, Place du Marais, 03390 VERNUSSE

Afin de pouvoir organiser ce comité dans des conditions idéales, nous vous invitons à nous faire parvenir votre réponse quant à votre disponibilité dans un délai de *15 jours* à compter de la réception de cette invitation.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur le sujet. Nous vous rappelons que vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées pour tout questionnement sur le projet en cours de développement.

Cordialement,

Olivier Million
Chef de Projet Développement Multi-
Enr
Direction Développement
Engie Green France

